



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°2022-701

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2022 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2022-701 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-002 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE COMMISSION PERMANENTE POUR LA SURVEILLANCE ET L'ADMINISTRATION**

Ce règlement abroge le Règlement REGVSAD-2006-002.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 21 décembre 2022

La greffière,  
Marie-Josée Couture  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)